

---

Type d'intervention <b>URGENTE</b> art. 38	Postulat (art. 32 RCG)
1 <sup>er</sup> signataire	Gollut Emmanuel Choisissez un élément
Cosignataires	Brunetti Giovanni Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément <i>Signatures des cosignataires</i> 
Dépôt au nom d'un groupe	Choisissez un élément <i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément <i>Signature du Président</i>

---

L'auteur d'une intervention à caractère urgent motive brièvement l'urgence dans son texte.

<b>Actualité</b>	Réaffectation de la salle du rez de la maison de commune au budget 2024
<b>Imprévisibilité</b>	Nous n'avons été mis au courant qu'en décembre 2023
<b>Nécessité d'une réaction immédiate</b>	Ce projet dont on ne connaît pas le coût définitif avec certitude, un projet qui ne nous semble pas optimum par rapport aux accès et à la sécurité et qui n'a pas encore été mis à l'enquête mériterait une solution alternative afin de nous faire une opinion objective quant à sa pertinence

---

## Titre

### **Etude d'un bâtiment provisoire pour les bureaux destinés à l'accueil de nos concitoyennes et concitoyens**

## Texte de l'intervention

Suite à la présentation du projet de réaffectation de la grande salle de la Maison de Commune (MC), nous avons été surpris d'avoir dû voter sur une somme budgétée qui ne correspondait pas du tout ( plus de 150 kf d'augmentation ) à celle corrigée le soir même, rapidement, aussi rapidement que la présentation des plans de cette réfection. Surpris également de n'avoir pas eu la possibilité de voir les projections des façades et en particulier la vue de la façade S.-O. , celle qui sera la plus impactée par ces travaux. De 450 kf, nous avons donné une sorte de chèque en blanc de plus de 600 kf... sans garantie...

A part les questions concernant l'impact sur la façade, s'est-on sérieusement posé toutes les questions de praticabilité et de sécurité par rapport à l'utilisation de ces escaliers et de cette rampe situés à proximité de la route et du tram. A-t-on montré ce projet à une personne en chaise roulante... Une telle rampe est-elle d'un usage facile et compatible à l'heure actuelle pour un accès à des services publics ?

N'ayant pas vu les projets de façades, quel sera leur impact visuel par rapport à la sauvegarde de notre patrimoine ? ( A-t-on contacté les services compétents ? )

Au vu de ce qui précède, à nos yeux, il serait judicieux et urgent de se poser la question suivante. Ne serait-il pas logique d'imaginer une solution alternative, provisoire, qui pourrait être meilleure marché, plus accessible à nos concitoyens et mieux adaptée à toutes les exigences de notre temps?

## **Conclusion**

C'est dans le sens d'une possible économie et d'accès modernes, adaptés et sécurisés que nous demandons à la municipalité une étude sur le coût d'un bâtiment provisoire qui abriterait les services communaux dédiés à l'accueil de la population. Pavillon sur un étage, de plein pied, à l'écart du trafic, d'une surface légèrement inférieure à celle du rez de la maison de commune car les espaces seraient plus faciles à moduler. Bien sûr, il faudra inclure à cette étude, les frais de raccordements ( eau électricité,... et l'infrastructure nécessaire aux échanges de données et leur sécurisation ).

Collombey-Muraz, le 6 janvier 2024

1<sup>er</sup> signataire :

